

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 30 Janvier (30/01/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Carine NICODEME, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), Mme Colette ROLLET (représentée par M. Guy ROQUEFORT), M. Gilles BENECH (représenté par Mme Nathalie GALHO), M. Claude GAUTHIER (représenté par Mme Carine NICODEME), **Conseillers Municipaux**

Mme Nathalie DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 31 JAN. 2014

CASTELSARRASIN - 82

ENVIRONNEMENT

12 – 30 Janvier 2014

TRANSFERTS DES CONTRATS ET ABONNEMENTS ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC LIZAC

Rapporteur : M. JEAN

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2013 relatif à la création du Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac, et prévoyant le transfert de l'actif et du passif,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

à 30 voix pour et 3 voix contre (Mme ROLLET, MM. CHARLES, ROQUEFORT)

AUTORISE le transfert des contrats et abonnements, listés ci-après, de la commune de Moissac au syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

➤ **Délégations de services publics :**

Objet	Titulaire	Date début contrat	Date fin de contrat	Commune
Affermage du service public eau potable (production, distribution)	VEOLIA EAU	01/01/2004	31/12/2015	Moissac

➤ **Marchés :**

Objet	Titulaire	Notification	Commune
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception – construction d'une usine de traitement d'eau potable	A et P DUMONS 31000 TOULOUSE	13/04/2011	Moissac
Conception réalisation d'une usine de traitement d'eau potable 250 m ³ /h	Groupement OTV (mandataire 31242 L'UNION) ETC/TOUJA/CABINET ARRAGON/ COUSIN PRADERE/ SADE/ Serge CAPMAS	15/11/2012	Moissac
Mission de contrôle technique pour l'opération de conception-réalisation de l'usine de traitement d'eau potable 250 m ³ /h	QUALICONSULT 31170 TOURNEFEUILLE	01/03/2012	Moissac
Mission de coordonnateur SPS pour l'opération de conception-réalisation de l'usine de traitement d'eau potable 250 m ³ /h	EXELL SECURITE 31130 BALMA	02/03/2012	Moissac
Travaux AEP rue de l'Escauderie	SAS EUROVIA MIDI PYRENEES 82800 NEGREPELISSE	31/10/2013	Moissac
Curage, désobstruction et inspection des réseaux d'assainissement et ouvrages annexes	MICHEL WEILL SAS 82290 MONTBETON	14/04/2013	Moissac
Enlèvement, transport et traitement des boues de la station d'épuration	TERRALYS 78440 GARGENVILLE	21/05/2013	Moissac

➤ **Conventions :**

Objet	Date début convention	Date fin convention	Commune
Fourniture d'eau en gros par le syndicat des eaux de Valence Moissac Puymirol	01/08/2005		Moissac
Déversement d'eau usées non domestiques dans le réseau public d'assainissement – Etablissement Boyer sas	01/01/2013	31/12/2017	Moissac

➤ **Abonnements et autres :**

Objet	Titulaire	Commune
Téléphonie	ORANGE	Moissac
Eau potable	VEOLIA EAU	Moissac
Electricité	ERDF	Moissac



Pour copie conforme
Moissac le 31 janvier 2014
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter De la transmission en préfecture le : De sa publication et/ou notification le :